



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2024

Le jeudi 18 juillet 2024 à 18h00, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 11 juillet 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
53	5	10	10

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, M. EDET (suppléant de M. VAILLOUD), Mme EMIN, M. FOUILLAND, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, Mme VOLAN.

Excusés : M. ARMETTA, M. GERVASONI, M. ISSARTEL, M. MILLET, M. TORRION.

Absents : M. AKHLAFA, M. BORGEOT, M. DUPONT Jean-François, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, M. MOREL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : Mme RAVET (pouvoir à Mme COMUZZI), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), Mme COLLET (pouvoir à M. Noël DUPONT), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à M. COMTET).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Noël DUPONT, Secrétaire de séance.

Charte forestière des Montagnes de l'Ain – Ajustement du dispositif d'aides T01 sur la période 2024 à 2026.

Rapporteur : M. MAIRE

Suite à la délibération du jeudi 22 février 2024 qui a permis de mettre à jour la demande de subvention auprès du dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement Agri-Forêt » à l'animation de la charte forestière des Montagnes de l'Ain pour la période 2023 – 2026, la Région a demandé à revoir les montants donnés. En effet, les montants pouvant être pris en charge avec le T01 sont limités à la seule élaboration de la stratégie et à sa mise en œuvre.

De ce fait, l'aide sollicitée aux dispositifs de financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Europe (FEADER selon le dispositif T01) ne concernant plus 100% du temps de travail de l'animatrice(eur) de la charte mais 40%, ce temps de travail représente 79 109,22€ pour 0,4 ETP sur 3 ans. Les montants demandés pour la période 2024 à 2026 correspondent donc au plafond de 80%, soit 63 287,38€.

Le Conseil d'agglomération,
Par 63 voix pour,

- **VALIDE** le nouveau montant du dossier de demande de subvention.
- **S'ENGAGE** à réaliser les demandes de subventions et de paiements auprès de tous les partenaires financiers et le suivi administratif de cette charte.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Fait à Oyonnax, le 22 juillet 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Charte forestière des Montagnes de l'Ain - Ajustement du dispositif
d'aides T01 sur la période 2024 à 2026.

.....

Date de décision: 18/07/2024

Date de réception de l'accusé 23/07/2024
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 180724_2024109

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240718-180724_2024109-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....

Nom du fichier : 21-charte-forestiere-montagnes-ain.pdf (99_DE-001-200042935-
20240718-180724_2024109-DE-1-1_1.pdf)